



Tarification loyer courte/moyenne durée

Par **mitcha**, le **05/12/2011** à **09:39**

Bonjour,

Bien que le mot injustice n'a pas de valeur juridique tant il peut être subjectif, je me permet tout de même de le mettre en titre car c'est ce que je ressens et ce de manière justifiée.

Voilà mon problème:

-Je loue une chambre dans un foyer pour jeunes travailleurs, dont les prix ne sont pas moins chers que sur le marché de la location en agence.
-J'ai pris possession des lieux le 7 Juillet, et je suis parti le 21 Août. Cela équivaut à 1,5 mois.
-L'association foyer m'a facturé 2 mois, car bien qu'il fonctionne pas quinzaines, mes dates ne correspondaient pas. Pour ne payer qu'un mois et demi, il aurait fallu que j'emménage le 1er Juillet, pour partir le 15 Août.

(1) Donc je me retrouve à payer 2 mois pour une location effective d'1.5 mois, alors que d'autres personnes, dont les dates de travail correspondaient mieux, ont payé 1.5mois pour la même durée de location.

(2) Dans la facture figure, dissociée donc identifiable, la facturation des petits déjeuners (30euros), que je n'ai pas consommé, ce que je leur avait prévenu est vérifiable (un employé note la prise du petit déjeuner à chaque occasion). Le foyer n'a pas voulu soustraire cette absence de consommation, car "cela fait partie intégrale du loyer" (bien que sur la facture, il est bien écrit, en plus du loyer, 30 euros pour petits déjeuners).

Est ce que ces injustices sont en effet illégales, ou sont elles légales par manque de loi applicable pour les éviter?

Merci beaucoup.